

## Consentement, autonomie, égalité des sexes

Geneviève Fraisse - 13 décembre 2007

L'individualisme et l'autonomie, ces conquêtes de l'homme moderne ont déjà une très longue histoire. A travers ce cycle de conférences-débats, le Conseil de développement du Grand Lyon et l'ENS LSH vous invitent à réfléchir sur les modalités du vivre ensemble dans une société d'individus.

Le parcours proposé combine 3 questions :

- Quelles sont les formes actuelles de l'individualisme ?
- Les ressources mobilisées par les individus pour agir sur la société doivent-elles confortées ?
- Comment l'acteur public peut-il se saisir de ces évolutions pour concevoir le tissage du collectif aujourd'hui ?

Nous avons souhaité vous offrir, à la suite de chaque conférence, une synthèse sous forme de vade-mecum où vous retrouverez la teneur de l'exposé, afin de tisser avec vous un lien tout au long du cycle.

Lisez vite ce petit - trait d'union -

### LA CONFÉRENCE

Je m'intéresse depuis toujours à la construction de la pensée de l'émancipation. Elle n'est pas seulement un acte de résistance et de subversion, mais aussi un raisonnement, une logique, une stratégie discursive. Les termes d'« autonomie », de « consentement » et d'« égalité » permettent d'éclairer la forme du débat actuel sur la controverse des sexes.

L'autonomie (être source de sa propre loi) est l'aboutissement du « devenir sujet » des femmes à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, ce devenir sujet dans l'autonomie économique et civique, par la maîtrise de la fécondité, le droit à l'avortement... ne supprime pas les relations qui font des femmes autant d'objets (d'échange, de communication, etc.). Le paradigme sujet/objet est aujourd'hui le plus heuristique. Dans ce contexte, il nous faut réfléchir à l'articulation de l'égalité et de la liberté, et ce à partir du mot « consentement ».

### Historique de la question de l'égalité des sexes

La question de l'égalité des sexes se présente désormais comme controversée. A compter d'une origine située à la Renaissance, elle prend d'abord la forme de la « querelle » entre tenants de l'excellence du sexe masculin ou de celle du sexe féminin.

Puis Poullain de la Barre (*De l'égalité des deux sexes*, 1673) construit l'idée d'égalité dans un espace procédurier qui trouvera sa forme accomplie avec la Révolution française. Débat infini selon Stuart Mill (*De l'assujettissement des femmes*) : « le procès ne peut pas se conclure ». Or, toute l'histoire du mouvement féministe s'apparente à une manière de mettre en procès une demande de justice, dans l'espace public politique.

La dernière forme historique prise par cette question depuis une ou deux décennies est la controverse. Cette troisième figure ne supprime pas les deux autres : lorsque le débat se focalise sur la place des femmes en politique, l'idée selon laquelle les femmes feraient de la politique « autrement » (figure de la querelle) ressort toujours. La forme de la controverse est visible par exemple dans le débat sur la parité : accord sur la finalité, et désaccord sur les moyens (la loi ou les mœurs). La controverse, c'est la possibilité d'exposer politiquement et publiquement des désaccords.

### Consentement et émancipation des femmes

Le consentement des femmes peut-il être un argument politique ? Le terme « consentement » aide à penser le couple égalité/liberté. L'argument du consentement est d'emploi général : si « elle » (*la femme*) consent – par exemple à porter le foulard, ou à se prostituer – alors le problème ne se pose pas », nous dit-on. Débattre de l'argument politique nous place en dehors du débat moral et engage à la fois les dimensions du voilement (foulard) et du dévoilement (prostitution) du corps.

Mais le protocole additionnel de Palerme (lutte contre la traite des êtres humains) dit que le consentement est *irrelevant* (« indifférent », hors propos). Tenir compte de l'avis des supposées victimes de la traite bénéficierait aux marchands d'êtres humains. De plus, si le consentement est *irrelevant*, c'est qu'il existe des critères politiques plus exigeants que la simple volonté individuelle. S'il paraît évident dans le langage courant, le mot consentement fait question. Qu'est-ce qu'une victime consentante ? « Qui ne dit mot consent » ?, etc. Con-sentir, c'est « sentir ensemble », et non pas « dire oui » ! Si je prolonge, je découvre que

consentir, c'est à la fois adhérer et accepter : entre dire « oui » et dire « d'accord », il y a un écart.

A cette première complication, s'en ajoute une seconde, « un consentement peut être libre » : mais alors peut-il être « contraint » ? Troisième complication, l'idée de « consentement éclairé », puis quatrième celle de « consentement tacite ». Nous aboutissons à un paysage complexe et fin du « consentement ».

Le mariage a longtemps été le lieu du consentement d'un tiers (le père) : « *je consens à ce qu'elle se marie* », puis le consentement s'est transformé pour devenir : « *je consens pour moi-même* ».

### Le consentement comme argument politique : une généalogie historique

Pour savoir si l'argument politique du consentement peut être mobilisé, il nous faut entrevoir trois points.

Les vertus du consentement. Le texte sur le divorce par consentement mutuel du poète John Milton (1644) opère une rupture simple. Le mariage étant une conversation, la nécessité de la rupture tient à l'impossibilité de se parler, et non pas à l'incrimination d'une faute (par exemple l'adultère) justifiant la séparation de corps. La mutualité du consentement en fait une vertu moderne.

Les défauts (et non les vices) du consentement. Que signifie le « consentement des dominés » ? Y a-t-il conscience de la domination ? Y a-t-il des obstacles à cette conscience ? Peut-on la caractériser comme une collaboration avec le dominant, comme un espace possible de résistance ? Ce débat a été lancé avec le début de la décolonisation dans les années 1950.

Les ambitions du consentement sont celles de la réflexion contemporaine sur la liberté du sujet comme support, fondement et finalité du rapport à la sexualité, comme espace de critique de la norme sexuelle et sociale.

### Misère politique du consentement

Pour finir, trois arguments déploient la nécessité de mettre en question la démonstration. D'abord, le mot consentement bute immédiatement sur le *corps*. Les procédures de dénonciation d'un viol ou du refus au mariage renvoient au rejet corporel (la mariée se roule par terre pour signifier son désaccord). Récemment, les auteurs d'un viol déclaraient « *Euh, elle a pas dit « oui », elle a pas dit « non », elle a « fait », c'est tout* ». Dire qu'elle a « fait », est-ce un argument pour affirmer qu'elle consentait ?

Ensuite, peut-on *faire histoire* avec l'argument du consentement ? Y a-t-il transmission possible, c'est à dire un projet ? La réponse est claire et nette : non. Si les prostituées disaient « *Je souhaite que ma fille fasse la même chose que moi* », alors la transmission existerait. « *Vais-je faire histoire ?* », telle est la question. Le consentement ne semble pas faire histoire.

Enfin, le mot de « *frontière* » est le troisième mot difficile. Comment fait-on pour avoir la bonne frontière et pour que celle-ci ne bouge pas ? Lorsque la loi néerlandaise autorise la prostitution au nom des droits sociaux, civils, fiscaux, qui sont donnés aux travailleuses du sexe mais que, pour en bénéficier, il faut avoir des papiers (une majorité des prostituées hollandaises n'en n'ayant pas), où est la frontière ?

« *Consentait-elle ? Mais elle ne pouvait parler. Cette volonté qu'on lui demandait d'exprimer, c'était la volonté de faire abandon d'elle-même, de dire oui d'avance à tout ce à quoi elle voulait assurément dire oui mais à quoi son corps disait non.* » Histoire d'O, de Pauline Réage.

### ÉCHO DES DÉBATS

Si l'on confronte toutes les valeurs « à égalité », la question de l'universel est mise à l'écart. Cette situation est problématique car, sauf à avoir un universel dominant, la question de l'universel est évacuée. Or, je crois que l'universel n'est pas de l'ordre de la valeur !

On cherche en permanence à sortir la question des sexes de l'histoire, à la rendre atemporelle. C'est la spécificité de la question sexuelle : il n'y a pas de « nous » et « eux », mon ennemi est mon ami. La question des sexes fait histoire.

La question de la grossesse est intéressante de ce point de vue : je choisis d'être enceinte, je dois consentir durant neuf mois à accepter cet enfant, à porter le corps d'un autre. Je suis amenée, par-delà la décision du « oui » à la grossesse, à consentir à être enceinte.

Depuis quand la démocratie, c'est seulement le consensus ? Le consensus appelle le dissensus. Comment « sentir-avec » ? Sentir ensemble, ce n'est pas seulement le sentiment. Poullain de la Barre défend l'égalité des sexes car en bon cartésien, il sépare l'esprit et le corps : si l'esprit n'a pas de sexe, cela ouvre la porte à la liberté – comme autonomie – de la raison !